



PONÇAGE ET SCIAGE

1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX DE PONÇAGE ET DE SCIAGE.

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.

II. Problématique

Poussières :

Les poussières, en particulier les poussières fines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

III. Champ d'application de la fiche

Descriptif des opérations concernées :

Les travaux de sciage et de ponçage génèrent de grandes quantités de poussières. La plupart du temps, ces opérations sont effectuées à l'intérieur et nécessitent une attention particulière quant à la gestion des poussières.

N.B. Dans le cas d'opérations ayant lieu à l'extérieur, se référer à la fiche 5b.

Codes CFC associés : 271, 272, 273, 277, 285

Principaux corps de métier concernés :

Métiers du bois, peintres, plâtriers

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



2. MESURES

V. Avant l'ouverture du chantier

MB-1

Définir les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières : matériel et main d'œuvre, intégration dans le planning et le devis.

MB-2

S'informer et s'accorder sur les mesures à mettre en place avec les autres entreprises intervenantes.

VI. Au début des travaux

MB-3

Définir un espace dédié aux travaux de sciage.

MB-5

Obstruer les bouches du système de ventilation du bâtiment.

MB-4

Fermer ou isoler la zone de travail pour éviter la dispersion des poussières (ex.: fermeture du local à l'aide d'une bâche).

MB-6

Pose d'un tapis de sol anti-poussière à la sortie du local (ex. Thermafix).

VII. Pendant les travaux

MB-7

Assurer le renouvellement d'air dans la zone de travaux :

a) Si le niveau de poussières est faible, aérer la pièce par l'ouverture des fenêtres si cela ne cause pas de nuisances au voisinage direct.

b) Si le niveau de poussières est élevé ou si l'ouverture des fenêtres cause des nuisances au voisinage, mettre en place un système de ventilation équipé de filtre, ex.: « air-cube » (cf. figure 2).

MB-8

Utiliser un système d'aspiration à la source (par exemple, carter sur les scies et ponceuses, relié à un aspirateur à tambour afin de minimiser la libération de poussières, figure 1).

MB-9

Éliminer les poussières générées non captées par l'aspiration à la source en passant régulièrement l'aspirateur.

VIII. A la fin des travaux

MB-10

Effectuer un nettoyage final à l'aide d'un aspirateur industriel (avec tambour) avant la restitution des locaux aux autres corps de métier ou aux propriétaires.



IX. **Exemples** de situation conformes et non conformes

Figure 1
PONÇAGE CONFORME :



Ponceuse équipée d'un système d'aspiration à la source.

Figure 2



Système de filtration d'air de type « air-cube ».

Demeurent réservées les exigences en termes de protection des travailleurs qui sont de la compétence de la SUVA (division sécurité au travail).